



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 56
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Najoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Najoua
BELHADEF
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : PERSONNEL

Création d'un poste – Recrutement de contractuels

Direction Générale Déléguée Cohésion sociale

1. Direction de la Proximité et de la citoyenneté

1.1. Agent.e d'accueil et de formalités administratives

La direction de la Proximité et de la citoyenneté fait face à une forte demande de la part des citoyens dans le cadre des demandes de pièces d'identité, passeport ou d'inscription sur les listes électorales.

Dans l'objectif d'offrir un meilleur service de proximité aux usagers de la ville, il a été décidé l'installation d'un guichet état-civil dans les locaux du 11 rue de l'Hôpital, à l'image des guichets déjà présents dans les mairies de quartier.

Ce nouveau guichet nécessite la création d'un poste d'agent.e d'accueil et de formalités administratives dédié. Encadré par la responsable des formalités administratives, l'agent recruté aura pour missions d'accueillir et renseigner les administrés, effectuer les actes spécifiques à la délivrance des titres d'identité et effectuer les inscriptions sur les listes électorales.

Ce poste de catégorie C est ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

1.2. Responsable du service Élections et Etat-civil

Le poste de responsable du service Élections et Etat-civil est à pourvoir au sein du service Relations citoyennes.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

2. Direction de la Petite enfance - Directeur.rice d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

Le poste de directeur.rice de l'établissement d'accueil du jeune enfant au multi-accueil Darius Milhaud est à pourvoir au sein de la direction de la Petite enfance.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : éducateurs territoriaux de jeunes enfants
- conditions de recrutement : être titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer** un poste d'adjoint administratif territorial à compter du 1er décembre 2023 ;
- **d'autoriser** le recrutement d'agents contractuels dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique à compter du 1er décembre 2023 et que leurs rémunérations seront établies conformément aux bases décrites dans le rapport sur les postes suivants :
 - À la direction de la Proximité et de la citoyenneté, pour un poste de responsable du service Élections et Etat-civil,
 - À la direction de la Petite enfance, pour un poste de directeur.rice d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant au multi-accueil Darius Milhaud,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses et budgets successifs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN